

N/REF : 24/01/2024 18H27 C:000053 I:80349
V/REF : AC/B85672
V/Email reçu le Mercredi 24/01/2024 a 18H27

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. ANO
IMMEUBLE : ANJOU - ANO
33/35/37, BOULEVARD D'ANJOU
35000 RENNES

Rennes, le 25 Avril 2024

Référence Marché : 020015-PBS-001-Lot 9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 37 ANJOU - M. MME BENYACHOU 06 75 77 75 78
LOGEMENT N° 005783, PORTE N°5783, 6° ÉTAGE
MOTIF : FUITE SUR ROBINET ARRIVÉE D'EAU DANS LE CELLIER

Donneur d'ordre : Mme S ALI MOHAMED

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 30/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
DIAGNOSTIC: LA FUITE AU NIVEAU DE LA VANNE AVANT COMPTEUR A ÉTÉ RÉPARÉ
PAR L'OCCUPANT DU LOGEMENT.
CONTRÔLE DE L'ÉTANCHÉITÉ
CONSTAT: BONNE ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : ANNULE ET REMPLACE LA FACTURE 4020195

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	MOE001-H(s)	Plombier hors BPU	1	53,98
				53,98
		TOTAL H.T.		53,98
		T.V.A. a 10,00%		5,39
		TOTAL T.T.C.		En EURO 59,37

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.